

**MAIRIE DE LES PLANS**  
**COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 06 Novembre 2014**

Le Jeudi 06 Novembre 2014 s'est tenue, en la salle de la Mairie de Les Plans, une réunion du Conseil Municipal.

Etaient présents : M. BARONI Gérard, Maire

Mme CAUSSE Ghislaine, 1<sup>er</sup> Adjoint,

M. GRAVIL Éric, 2<sup>ème</sup> Adjoint,

M. PAPAOLI Pierre, 3<sup>ème</sup> Adjoint,

M.M, BLANCHER Chantal, D'ARANTES Elisabeth, MAZELLIER Marie-Thérèse et MAURIN Patrick.

Etaient absents excusés :

Mme ARNAL Coralie ayant donné procuration à Mme BLANCHER Chantal.

Mme DANIEL Bernadette ayant donné procuration à Mme D'ARANTES Elisabeth.

M. METGE Alain ayant donné procuration à Mme CAUSSE Ghislaine.

Monsieur BARONI Gérard, Maire ouvre la séance à 19h 00.

Monsieur le Maire indique qu'un changement de salle de délibérations doit être effectué suite aux travaux réalisés dans la salle du Conseil Municipal. Il demande à modifier l'ordre du jour pour y inscrire cette obligation de changement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter cette demande à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'être transféré exceptionnellement de la salle du conseil vers la salle polyvalente pour cette séance.

Lecture est faite du dernier compte rendu, lequel est accepté à l'unanimité.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Mme D'ARANTES Elisabeth est désignée à l'unanimité secrétaire de séance. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

**1/ VALIDATION DU REFERENDUM D'INITIATIVE LOCALE**

**Monsieur le Maire se félicite du bon déroulement de la campagne électorale et remercie les différents animateurs, les associations et l'entreprise Vent d'Oc, pour la mobilisation qu'ils ont suscitée.**

Le Maire rappelle la question qui était posée et le résultat obtenu :

**« Le Conseil municipal donnera au préfet un avis conforme au résultat du référendum, en réponse à la question :**

**OUI ou NON aux projets d'implantation d'éoliennes sur le site du Bos Nègre ou sur la commune de Les Plans »**

Le scrutin s'est déroulé le dimanche 02 Novembre 2014 selon la législation en vigueur.

Les opérations préparatoires au scrutin, les opérations de vote, le recensement des votes et la proclamation des résultats ont été effectués dans les conditions prévues au titre 1°, chapitres 6 et 7 du Livre I du Code électoral, et à l'article LO 1112-12 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre d'inscrits sur les listes électorales au 28 octobre 2014 est de 188 électeurs. (Liste générale + liste complémentaire)

Nombre d'électeurs participants au vote : **152** soit **81 % de participation**.

Le référendum décisionnaire est constitutionnellement validé puisque plus de 50% des électeurs inscrits ont participé au vote.

#### **Résultats figurant sur le procès-verbal:**

Bulletins NULS : 1

Votes Exprimés : 151

Bulletins OUI : 23 soit 15,2 %

Bulletins NON : 128 soit 84,8 %

**Le NON obtient 84,8 % des suffrages exprimés.**

Conformément aux règles établies par un référendum décisionnaire et conformément à l'engagement pris pendant la campagne.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CONFIRME LE RESULTAT DU REFERENDUM**

Compte tenu de la validité du référendum et du résultat obtenu, le conseil municipal informe Monsieur le Préfet du Gard qu'il ne pourra désormais que donner un avis NEGATIF à toute demande d'implantation d'éoliennes au Bos Nègre ou sur une quelconque partie du territoire de la commune de Les Plans.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE**

De demander à la société Vent d'Oc d'abandonner le projet d'implantation d'éoliennes sur le site du Bos Nègre, commune de Les Plans, compte tenu de la détermination exprimée par les électeurs et conformément aux engagements pris par cette même société pendant la campagne électorale.

Vote à main levée : Pour : 10    Contre : 1    Abstention : 0

#### **2/ APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS D'ALES AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la délibération du 25 septembre 2014 de la Communauté d'Alès Agglomération relative à une modification des statuts d'Alès agglomération. Ces nouveaux statuts devront être approuvés par une majorité qualifiée de membres d'Alès Agglomération dans les mêmes conditions de majorité qualifiée que pour la création de l'établissement, à savoir les deux tiers au moins des Conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de l'établissement ou la moitié des Conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population totale de l'établissement et l'accord de la commune représentant plus d'un quart de la population.

Les communes membres de la Communauté Alès Agglomération disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire pour se prononcer sur ces nouveaux statuts et que par le défaut de délibération du Conseil municipal dans ce délai vaudra approbation des statuts. Le Conseil municipal de la commune des Plans doit donc se prononcer sur ce projet.

### **Le Conseil Municipal débat sur la modification des statuts d'Alès agglomération :**

Le débat porte uniquement sur le transfert du PLU à l'horizon 2017. Le PLU actuellement en cours d'élaboration grève de façon considérable le budget communal mais permet aux élus locaux la maîtrise des sols.

Le Conseil Municipal ne veut pas se voir imposer par Alès agglomération, le transfert de la compétence PLU et veut avertir le gouvernement par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet de son opposition à voir disparaître toutes les compétences municipales en faisant de la commune une « coquille vide ».

### **APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

### **Le Conseil Municipal, avec 9 voix Contre, 1 voix Pour, 1 Abstention, DÉCIDE**

De ne pas approuver les statuts arrêtés par le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération lors de sa séance du 25 septembre 2014.

### **3/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du prochain recensement qui aura lieu sur la commune du Jeudi 15 janvier 2015 au Samedi 14 février 2015.

Madame MARCELLIN Claire ayant déjà été désignée comme coordonnatrice communale, il convient de recruter l'agent recenseur et de fixer le montant de son indemnité de fonction.

Il propose la candidature de Mme Rachel PICARD - SHALLIS et propose de fixer l'indemnité de fonction pour cette mission à 1 000 € net.

Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et lui demande de recruter l'agent recenseur et de procéder à toutes les formalités préalables à cette nomination : arrêté et contrat de travail.

L'INSEE devra également être tenu informé de cette décision.

Vote à main levée : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **4/ DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération 2014/054 prise le 26 septembre 2014 relative au paiement d'une subvention exceptionnelle de 12 594.86 Euros pour l'année 2013 et destinée à équilibrer le budget d'Assainissement d'Alès agglomération, il est nécessaire de créer le compte 678 sur le budget M14 de la commune selon le transfert de crédits suivant afin de régler ce montant :

#### Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 67 Compte 678 Autres charges exceptionnelles + 12 600,00 euros

Chapitre 65 Compte 657 358 Subv de fonctionnements versées aux org. Publics - 12 600,00 euros

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le transfert de crédits proposé et charge Monsieur le Maire de régler cette subvention.

Vote à main levée : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## **5/ PROJET D'EXTENSION DE PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté Préfectoral n°2013-217-0002 rédigé en date du 5 août 2013, portait d'une part sur la fusion de trois syndicats d'électricité pour créer le Syndicat Mixte d'électricité du Gard, et d'autre part sur la dissolution du SIE de Rhône Mont Bouquet au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Monsieur le Maire fait lecture d'un nouvel arrêté Préfectoral n°2014-272-0001 portant projet d'extension de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard aux communes de Les Angles, Bagnols-Sur-Cèze, Nîmes et Uzès. Les communes membres du SMEG doivent donner leur avis.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette extension.

Vote à main levée : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## **6/ DEMANDE DE PARTICIPATION CLASSE DE DECOUVERTE AUZON**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier d'une enseignante de l'école d'Auzon, Mme BOUYS Marion relative à une demande de participation financière pour l'organisation d'une classe de découverte du 15 au 17 juin 2015 à Méjannes le Clap. Cette classe se compose de 9 élèves de Grandes Sections de maternelle et de 13 élèves de CE1, soit 22 élèves.

Le montant du projet s'élève à 200 euros par enfant sachant qu'1 élève de la commune de Les Plans est concerné : COSSON Esteban.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 50 Euros et d'utiliser le compte des subventions exceptionnelles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention à hauteur de 50 Euros et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Vote à main levée : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## **6/ QUESTIONS DIVERSES**

### **NOËL DES ENFANTS SUR LA COMMUNE DE LES PLANS**

Monsieur le Maire indique que cette année, l'association socio culturelle en sommeil, étant dans l'incapacité d'organiser le Noël des enfants, c'est la Mairie qui en prendra la responsabilité.

De ce fait la subvention votée lors du budget primitif de l'exercice 2014 et destinée à l'association Socio culturelle pour financer l'organisation du Noël des enfants n'a plus lieu d'être et ne sera donc pas versée.

Pour cette manifestation, des invitations individuelles seront adressées aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 40

Le Secrétaire de séance,

Mme D'ARANTES Elisabeth.